COMMUNE DE Saint-Genest Malifaux

ARRETE 2026 - T073

La Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAUX,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande du 04 novembre 2026 de l'entreprise PAYSAGES DU PILAT demeurant 2 rue des frères Jourjon 42660 Saint Genest Malifaux, présentée par M. Robin Glasian ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes **à l'occasion du stationnement d'un camion benne lors de travaux nécessitant des apports de matériaux et évacuation de matériaux au 3 bis rue Saint Rambert 42660 Saint Genest Malifaux.**

A R R E T E :

Article 1er : L'entreprise PAYSAGES DU PILAT est autorisée à occuper le domaine public sur une partie de la route devant le numéro 3 bis rue Saint Rambert 42660 Saint Genest Malifaux, **à l'occasion du stationnement d'un camion benne lors de travaux nécessitant des apports de matériaux et évacuation de matériaux, du vendredi 6 novembre 2026 au mardi 15 décembre 2026.**

Article 2 : Une signalisation adéquate pour les véhicules et les piétons ainsi qu'une pré-signalisation seront installées de part et d'autre du camion benne.

Article 3 : Ces signalisations seront mises en place et maintenues par l'entreprise PAYSAGES DU PILAT pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : Les emplacements et les abords doivent être tenus propres en permanence.

Article 5 : L'installation d'un camion benne pour une durée supérieure à 10 jours ouvrés donne lieu à une redevance pour occupation du domaine public calculée comme suit :

15,00 euros par jour ouvré

Article 6 : L'entreprise PAYSAGES DU PILAT, Madame la Responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT GENEST MALIFAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à SAINT GENEST MALIFAUX, le 04 novembre 2026

Pour la Maire
l'adjoint délégué
Jean-Luc CHAVANA

La Maire
Geneviève MANDON

MAIRIE DE SAINT GENEST MALIFAUX 42660

Mairie
1 place de l'Hôtel de Ville - 42660 SAINT GENEST MALIFAUX
Tél. : 04 77 51 20 01
Mail : mairie@st-genest-malifaux.fr - Internet : www.st-genest-malifaux.fr